

# TARIFS

## Ecole de Musique Intercommunale du Rhin

E.M.I.R

Année scolaire  
2024-2025



# 1● Tarifs trimestriels

Tarifs établis par délibération du Conseil Communautaire du 29/05/2024.

Un tarif différencié existe en fonction de la domiciliation : un tarif "CCCE" pour les habitants du territoire intercommunal, et un tarif "hors CCCE" pour les habitants ne résidant pas sur le territoire intercommunal. Un justificatif de domicile datant de - de 3 mois est à fournir au moment de l'inscription.

## Activités à partir de 4 ans

	CCCE	Hors CCCE
Eveil musical / 1h. de cours hebdomadaire	75 €	98 €

## Cursus diplômant

Pour les élèves de 6 à 18 ans (instrument + formation musicale + pratique collective)

Forfait 1 (instruments sauf piano + formation musicale + pratiques collectives)	CCCE	Hors CCCE
Cycle 1 : 30 minutes	111 €	144 €
Cycle 2 : 45 minutes		
Cycle 3 : 60 minutes		
Forfait 2 (piano + formation musicale + pratiques collectives)	120 €	156 €
Cycle 1 : 30 minutes		
Cycle 2 : 45 minutes		
Cycle 3 : 60 minutes		

## Cursus non diplômant

Adulte uniquement (instrument + formation musicale adulte + pratique collective)

Forfait 1 (instruments sauf piano)	CCCE		Hors CCCE	
	-26 ans	+26 ans	-26 ans	+26 ans
30 minutes	112 €	131 €	144 €	170 €
45 minutes	170 €	189 €	220 €	246 €
60 minutes	222 €	262 €	289 €	341 €
Forfait 2 (piano)				
30 minutes	120 €	143 €	156 €	187 €
45 minutes	172 €	206 €	224 €	267 €
60 minutes	239 €	287 €	311 €	374 €
Tarifs particuliers				
Uniquement pratique collective	41€	49€	53 €	63 €
Uniquement formation musicale (le tarif formation musicale est inclus dans le tarif du cours d'instrument)	75 €	89 €	98 €	116 €
Participation à un stage pédagogique/une master class	5 €	6 €	7 €	8 €

## 2● Droit d'inscription pour les années scolaires Tarifcation appliquée sur la facture du 1<sup>er</sup> trimestre.

<b>33 € annuels</b> par inscription individuelle
<b>49 € annuels par famille</b> si inscriptions multiples à partir de 2 membres
Dans le cas d'une participation à un orchestre d'harmonie de la CCCE, une minoration sera appliquée comme suit sur les droits d'inscription ( <b>un remboursement de la valeur de la réduction sera effectué en fin d'année scolaire par virement bancaire après participation active à une harmonie</b> ) :
<ul style="list-style-type: none"><li>• 30% de réduction pour le 1<sup>er</sup> membre de la famille,</li><li>• 60% de réduction pour 2 membres de la famille,</li><li>• Gratuité à partir de 3 membres et plus de la famille.</li></ul>

## 3● Dispositions dérogatoires aux tarifs

25 % de réduction à partir du 2 <sup>ème</sup> membre de la famille
40 % de réduction à partir du 3 <sup>ème</sup> membre de la famille
25 % de réduction sur le tarif du 2 <sup>ème</sup> instrument

**Gratuité pour les enfants en fonction du revenu fiscal des parents.** Les ressources prises en compte correspondent au revenu fiscal de référence mentionné sur l'avis d'imposition ou de non-imposition N-1. La gratuité est accordée en fonction du tableau suivant, plafond à ne pas dépasser.

**Couple marié ou pacsé :** si vous assumez en couple la charge de l'enfant, les ressources à prendre en compte sont celles du couple, même si un membre du couple n'est pas le parent de l'enfant. Vous devez fournir l'avis d'imposition commun.

**Couple en concubinage ou union libre :** si vous assumez en couple la charge de l'enfant, les ressources à prendre en compte sont celles du couple, même si un membre du couple n'est pas le parent de l'enfant. Vous devez fournir les avis d'imposition de chaque membre du couple.

**Parent isolé :** Si vous assumez seul la charge de l'enfant (parent célibataire, divorcé(e), séparé(e), ou veuf(ve)), et ne vivant pas en couple, seules vos ressources sont prises en compte. **Vous devez fournir votre avis d'imposition.**

Nombre d'enfants à charge	Plafond des ressources annuelles
1	15 795€
2	19 440€
3	23 085€
4	26 730€
5	30 376€
6	34 021€
7	37 666€
8 et +	41 311€



## ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DU RHIN E.M.I.R.

Direction de l'École de musique RHINAU  
*sur rendez-vous uniquement*  
3 rue de l'Hôtel de Ville RHINAU  
Laurent WILL, Directeur de l'école de musique  
[laurent.will@cc-erstein.fr](mailto:laurent.will@cc-erstein.fr)  
06 03 56 40 25

### Lieux des cours de musique

#### **RHINAU**

3 rue de l'Hôtel de Ville  
*cours de guitare, ensemble de guitares et atelier Rock*

Office du Tourisme, 35 rue du Rhin  
*cours de batterie/percussions, piano, violon, chant, formation musicale, éveil musical et accordéon*

**OBENHEIM** Salle des Fêtes, rue du Ried  
*répétitions de l'Orchestre junior*

**GERSTHEIM** MJC rue des Anémones  
*cours de guitare, piano, clarinette, saxophone, flûte traversière  
batterie/percussions, trompette et formation musicale*

